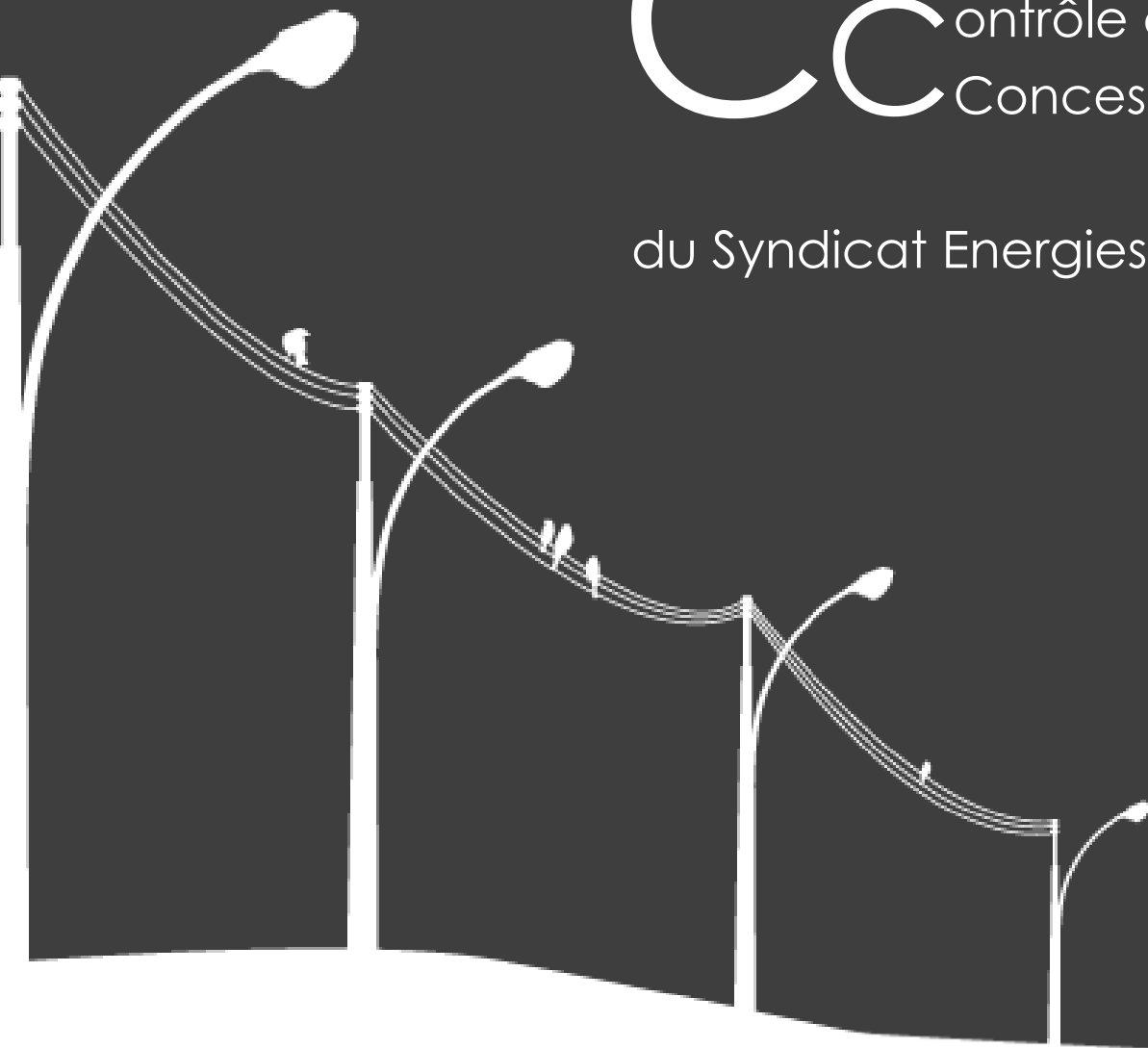




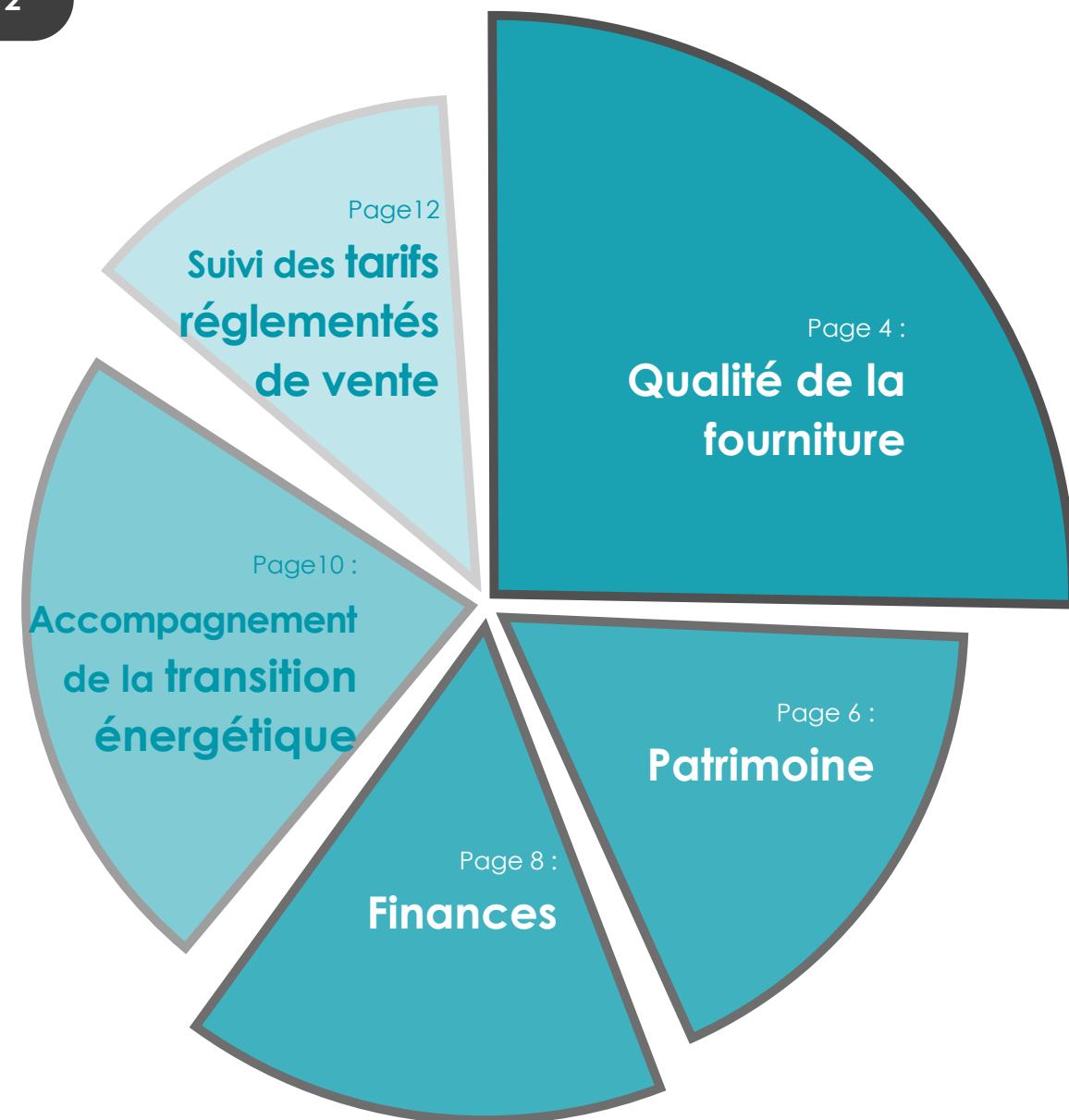
INDICATEURS DE CONCESSION 2019

Compte-rendu du Contrôle de Concession

du Syndicat Energies Haute-Vienne



 territoire
d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE



LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE

C'est l'organisme responsable du service public de l'électricité en Haute-Vienne.

■ LA CONCESSION EN QUELQUES MOTS

Le réseau électrique est une infrastructure publique.

En Haute-Vienne, les communes, puis les intercommunalités et le Conseil départemental se sont regroupés en un syndicat départemental pour assurer cette compétence.

Le SEHV regroupe 209 collectivités. Sa concession couvre tout le territoire de la Haute-Vienne, à l'exception des centres-villes de Limoges (qui est sous concession de la Communauté Urbaine Limoges Métropole) et de Saint-Léonard-de-Noblat (qui est en régie municipale d'électricité).

Sur ce territoire, le SEHV est l'autorité organisatrice de la distribution. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous. En tant que propriétaire du réseau de distribution au nom de ses collectivités membres, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages, et il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à un concessionnaire, Enedis, et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, déléguée à EDF.

Le SEHV rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Voici le rapport synthétique des indicateurs pour l'année 2019, sous réserve du contrôle en cours.

Il est à noter que la plupart des données fournies omettent les quartiers de Limoges : Landouge et Beaune-les-Mines, pourtant inclus dans la concession du SEHV depuis 1955.

Les données détaillées du contrôle sont disponibles sur simple demande.

■ LE CONTRAT DE CONCESSION 2019-2048

A compter de l'année 2019 et pour une durée de 30 ans, un nouveau contrat de concession a été approuvé et négocié à l'échelle locale afin de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de notre territoire.

Signé le 28 décembre 2018, ce nouveau contrat s'appuie sur un accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EDF. Néanmoins, des objectifs ont été négociés localement et correspondent pleinement à la concession du SEHV.

■ SDI-PPI-PA : DES OBJECTIFS AMBITIEUX, DES VALEURS REPERES

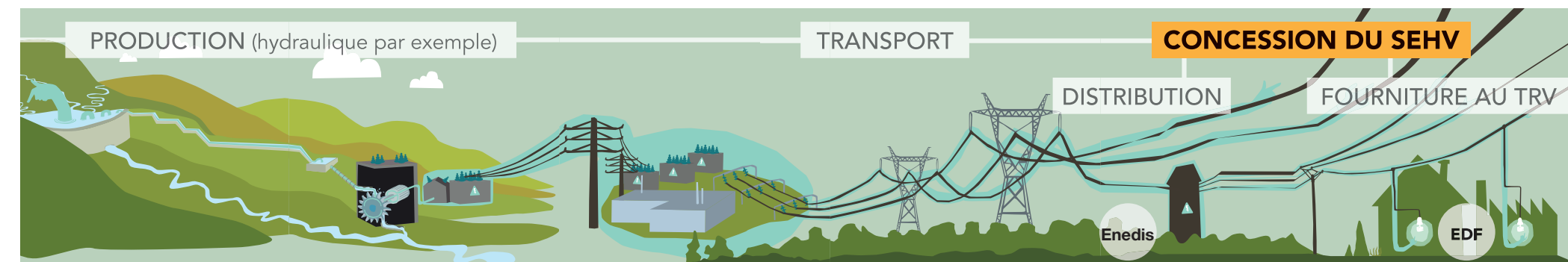
Le nouveau contrat de concession est construit sur des ambitions à différentes échéances :

Le schéma directeur des investissements (SDI) correspond à une vision à long terme des évolutions du réseau sur le territoire de la concession, d'ici à 2048.

Les programmes pluriannuels d'investissements (PPI) sont une déclinaison à moyen terme et permettent une planification sur 4 ans du schéma directeur. Le premier PPI définit ainsi des sous-objectifs pour 2019-2022.

Les programmes annuels (PA) assurent la réalisation opérationnelle et la coordination entre concessionnaire et autorité concédante. Il est présenté lors d'une conférence sous l'égide de la préfecture dite « Loi NOME » - L2224-31 du CGCT.

■ CARTOGRAPHIE DE LA CONCESSION



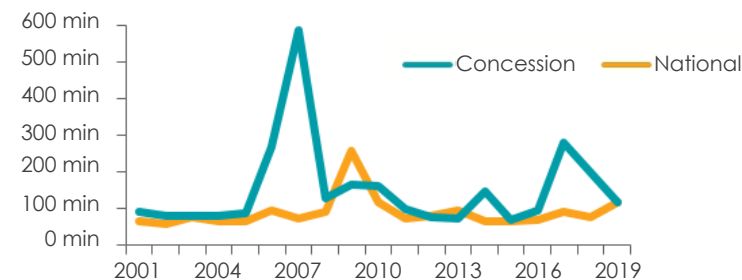
■ 8 CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION en 2019



INDICATEURS POUR LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Le temps et l'origine des coupures

Evolution du critère B (en minutes)



Le critère B représente le temps de coupure moyen par usager, c'est l'indicateur le plus utilisé pour caractériser la continuité de fourniture. Il permet principalement de mettre en évidence la sensibilité des réseaux aux agressions extérieures, ainsi que la réactivité déployée pour réalimenter les usagers coupés et réparer les dégâts sur le réseau.

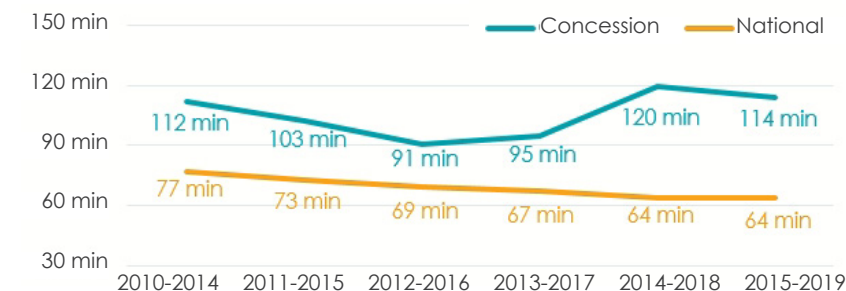
En 2019, le critère B de la concession a atteint 117 minutes (-40,8%). Les événements climatiques de janvier (tempête Gabriel) et décembre (Fabien) ont généré 30 minutes de coupure, soit plus de 30% des temps de coupure dus aux incidents sur l'année. Le critère B travaux reste au-delà des 20 minutes et serait dû d'après le concessionnaire aux travaux d'élagage.

Les objectifs d'amélioration de la qualité au terme du contrat de concession.

Améliorer la continuité d'alimentation

Evolution du critère B HIX hors RTE (en minutes)

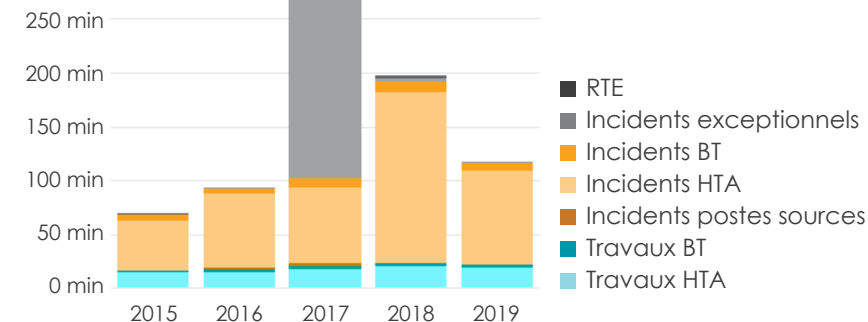
(moyenne glissante sur 5 ans)



Consolider la qualité structurelle

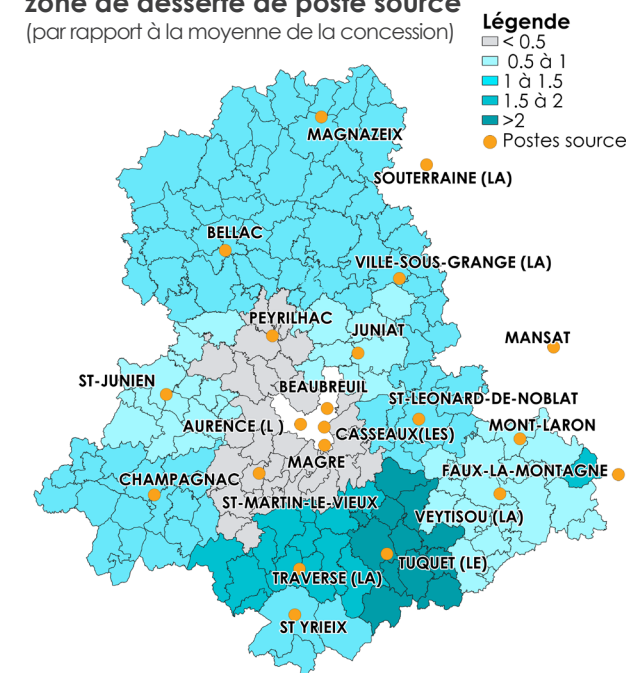
Un nouvel indicateur a été créé : le critère B HTA filtré, qui ne prend en compte que les coupures liées aux incidents sur le réseau HTA en écartant les incidents ayant un impact de 3 minutes ou plus. Il permet d'établir une qualité structurelle du réseau. Le SEHV et son concessionnaire se fixent pour ambition de retenir un critère inférieur à 42 minutes, moyenné sur 5 ans, pour orienter les investissements de la concession. **Pour 2015-2019, il est à 45 minutes.**

Critère B de la concession par origine des coupures



Critère B incidents HTA HIX par zone de desserte de poste source

(par rapport à la moyenne de la concession)



Limiter les écarts de qualité sur la concession

Le schéma directeur des investissements inclut une ambition d'homogénéisation des qualités de desserte par poste source.

Ainsi, le SEHV et le concessionnaire ont défini un critère de suivi par zone de desserte de poste source (critère B incidents HTA HIX moyenné sur 5 ans). Si ce critère dépasse deux fois le critère moyen sur la concession (soit 86 minutes pour 2015-2019), la zone en cause est examinée et des travaux feront partie des priorités dans l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement suivant.

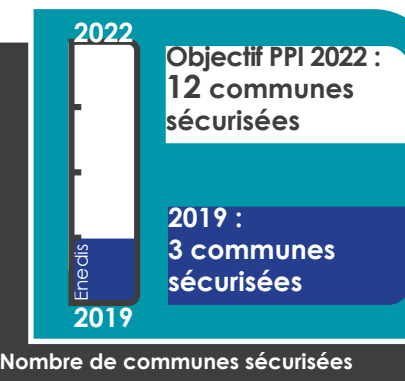
Amener un taux de sécurisation des communes de la Haute-Vienne à 75%

(taux 2018 : 39%)

Le PPI 2019-2022 prévoit la sécurisation de 12 communes.

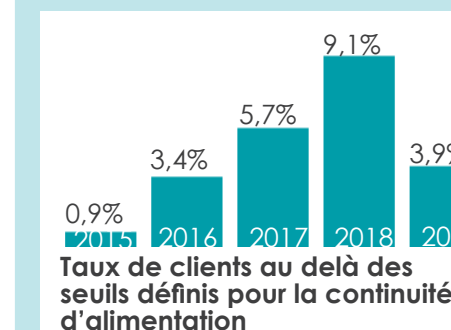
Une commune est dite « sécurisée » si une alimentation de son bourg ou de sa zone la plus agglomérée depuis un poste source est en technique souterraine. Cette solution peut être remplacée dans certains cas et partiellement par une alimentation en technique aérienne de forte section ne présentant pas de risque climatique (pas de présence d'arbre principalement...).

En 2019, le concessionnaire a réalisé un quart de l'objectif en sécurisant les communes de : Saint-Jouvent, Compreignac et Chaptelat.

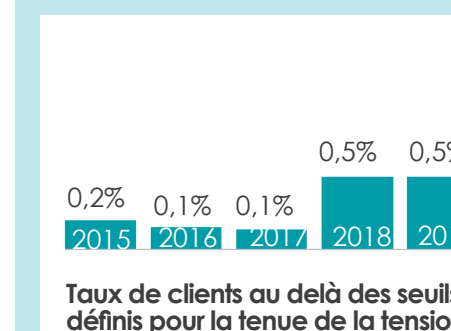


Le Décret qualité

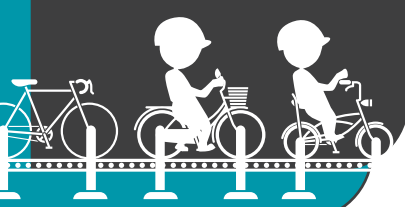
Le Décret 2017-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité, fixe un niveau de qualité attendu du réseau HTA et BT.



La continuité d'alimentation
Le code de l'énergie impose que le nombre d'utilisateurs subissant :
- plus de 6 coupures longues,
- ou 35 coupures brèves,
- ou plus de 13 heures de coupures longues cumulées sur l'année, ne dépasse pas 5% sur le territoire départemental.
En 2019, Enedis a recensé 3,9% des usagers au-dessus de ces seuils sur la concession. Le taux de Haute-Vienne est de 2,4%.



La tenue de la tension
Un client est considéré comme mal alimenté lorsque la tension sort de la fourchette (-10% à +10%) de la tension nominale 230 V.
En 2019, le nombre de clients mal alimentés, évalué selon une méthode statistique, n'a pas augmenté et reste faible sur la concession (0,5% des points de livraison). A noter que la méthode d'évaluation a été modifiée à partir de 2018 de façon à fiabiliser sa modélisation, notamment via les données recueillies par les compteurs communicants Linky et pour prendre en compte l'impact des moyens de production décentralisée en forte croissance.



INDICATEURS POUR LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA CONCESSION

La concession du SEHV concerne le réseau public de distribution d'énergie électrique. Elle s'étend des postes sources aux compteurs électriques. Le schéma directeur des investissements définit 10 ambitions pour la modernisation et la sécurisation des ouvrages, déclinés en objectifs pour le premier programme pluriannuel d'investissement. La présente plaquette zoome sur 3 de ces points.

■ Réseau HTA « moyenne tension »

	2018	2019	évolution 2018-2019
souterrain	2 469 km (35,5 %)	2 525 km (36,3 %)	+2,2 %
aérien torsadé	4 km (0,1 %)	4 km (0,1 %)	0,0 %
aérien nu	4 488 km (64,4 %)	4 435 km (63,6 %)	-1,2 %
Total	6 961 km	6 964 km	0,0 %

Le réseau « moyenne tension » (HTA pour Haute Tension A) a une tension comprise entre 1 000 et 50 000 V.



Les réseaux aériens peuvent être « torsadés », c'est à dire entourés d'une gaine et enroulés entre eux pour ne former qu'un seul câble épais, ou « nus », non isolés : ils sont alors placés de manière à ne pas se toucher.

■ Réseau BT « basse tension »

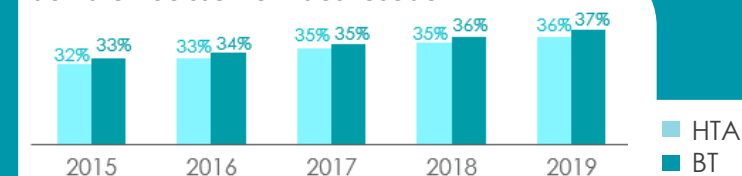
	2018	2019	évolution 2018-2019
souterrain	2 142 km (36,3%)	2 213 km (37,3 %)	+ 3,3 %
aérien torsadé	3 393 km (57,4%)	3 373 km (56,9 %)	- 0,6 %
aérien nu	375 km (6,3%)	345 km (5,8 %)	- 7,8 %
Total	5 910 km	5 931 km	+ 0,4 %

Le réseau « basse tension » (BT) a une tension comprise entre 50 et 1 000 V.

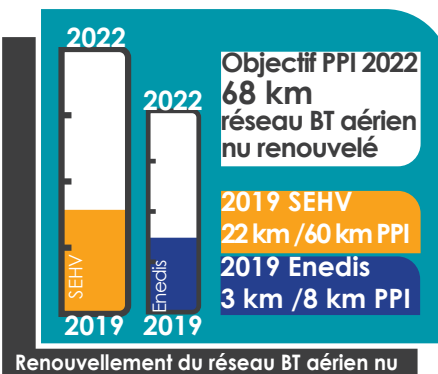
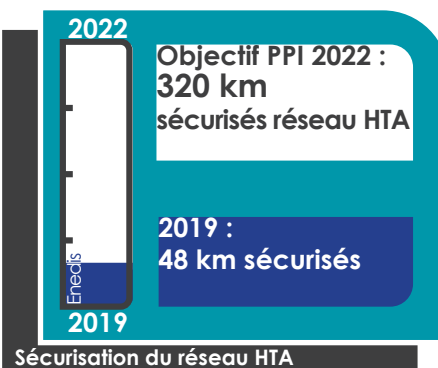
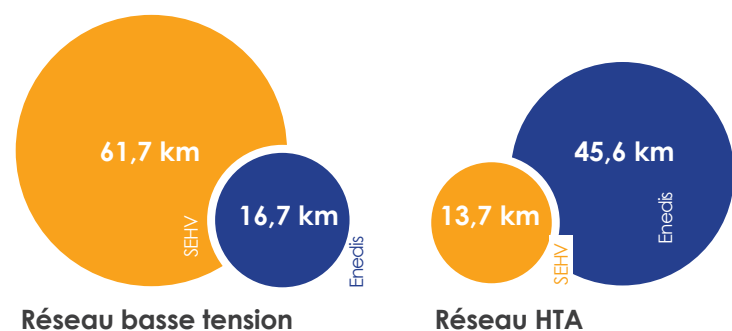
Enfouissement des réseaux

Le taux d'enfouissement des réseaux HTA (36,3%) et BT (37,3%) progresse régulièrement chaque année, fruit des travaux du SEHV et d'Enedis.

Taux d'enfouissement des réseaux



138 km de réseaux neufs en 2019 sur la concession du SEHV



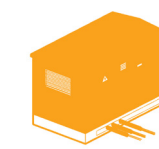
■ Postes sources

	2018	2019	évolution 2018-2019
Total	14	14	-

Les postes sources sont des ouvrages électriques industriels qui se trouvent à la jonction des lignes électriques de haute et moyenne tensions. Ils constituent le premier maillon de la distribution électrique. La sécurisation des postes sources est un élément incontournable de la fiabilité d'alimentation de la concession.

Dans le cadre du PPI, les travaux réalisés en 2019 sont :

- Passage en neutre compensé du poste source de Magnazeix
- Restructuration du poste source de Ville sous Grange en cours



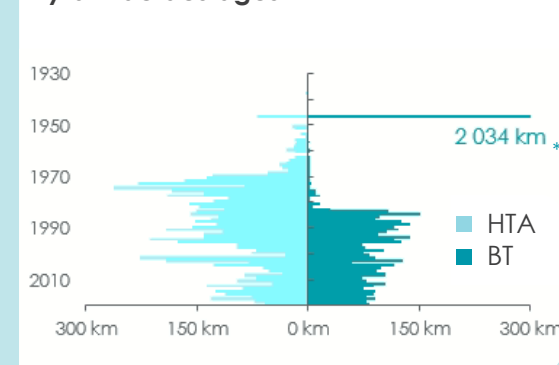
■ Postes de transformation HTA/BT

	2018	2019	évolution 2018-2019
sur poteaux (H61)	4 391 (55,1%)	4 331 (54,2 %)	- 1,4 %
cabines hautes	157 (2,0%)	148 (1,8 %)	- 5,7 %
autres postes	3 418 (42,9%)	3 520 (44,0 %)	+ 3,0 %
Total	7 966 postes	7 999 postes	+0,4 %

Les postes de transformation assurent la liaison entre les réseaux HTA et BT.

■ Age des ouvrages

Pyramide des âges

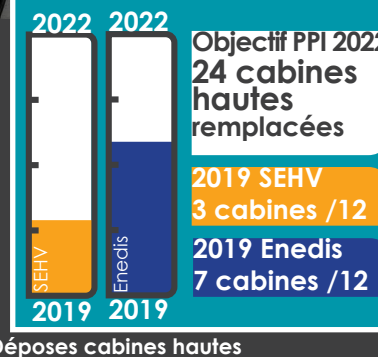


Le vieillissement se poursuit en 2019.

Une part importante des ouvrages a dépassé la durée de vie comptable (32,5% du réseau HTA). Le schéma directeur fixe des ambitions pour des travaux de renouvellement et d'enfouissement de réseaux mais aussi des politiques de prolongation de durée de vie. Dans le cas où le suivi du diagnostic fera apparaître une hausse des incidents liée au vieillissement des réseaux HTA aériens, ces ambitions seront révisées.

* L'âge moyen des réseaux BT ne peut être déterminé à défaut d'inventaire technique daté d'avant 1984 (35% des réseaux BT sont datés par défaut de 1946).

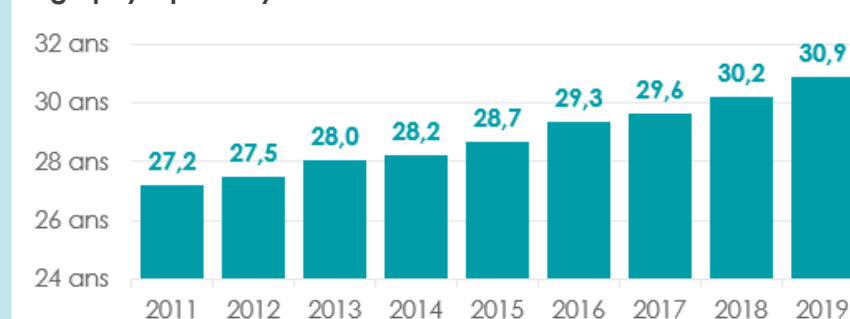
L'éradication des cabines hautes, une priorité



Bâties entre les années 1920 et 1960, les cabines hautes sont les postes les plus anciens du réseau. Leur structure en béton armé sert à protéger les fils électriques aériens descendus à hauteur d'homme en conducteur nu.

Ne répondant plus aux normes de sécurité, le contrat de concession fait de leur éradication sur la concession une priorité.

Age physique moyen du réseau HTA



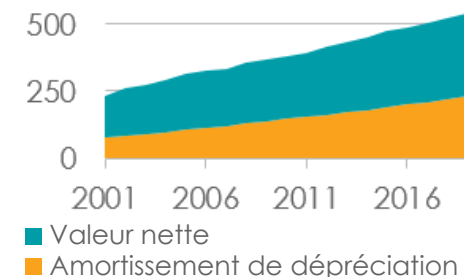
INDICATEURS POUR LE PATRIMOINE COMPTABLE DE LA CONCESSION

La valorisation de la concession du SEHV

Le patrimoine de la concession est valorisé à 544 millions d'euros en 2019 (+3,4%).

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur brute	475 122 k€	489 267 k€	507 481 k€	525 897 k€	543 762 k€
Valeur nette	283 346 k€	288 419 k€	297 803 k€	304 855 k€	311 927 k€
Amortissement de dépréciation	191 776 k€	200 848 k€	209 678 k€	221 042 k€	231 835 k€
Provision pour renouvellement	31 876 k€	30 251 k€	29 690 k€	31 973 k€	31 140 k€
Taux d'amortissement	40,4 %	41,1 %	41,3 %	42,0 %	42,6 %

Evolution de la valeur brute des ouvrages (en millions d'euros)



La valeur de la concession augmente chaque année, fruit des investissements réalisés sur le patrimoine par le SEHV et son concessionnaire Enedis.

Pour autant, le vieillissement comptable se poursuit depuis 2002, avec un **taux d'amortissement à 42,6% en 2019**.

Dans le nouveau cahier des charges, le concessionnaire ne constitue plus chaque année de provisions pour renouvellement. En revanche, le montant des provisions ne peut être dépensé que pour les travaux de renouvellement des ouvrages pour lesquels elles ont été constituées.

Répartition de la valeur brute des ouvrages de la concession

Les réseaux de distribution représentent plus de 70% de la valeur brute de la concession du SEHV. On constate que les postes sources ne sont pas compris dans le patrimoine comptable de la concession du SEHV.



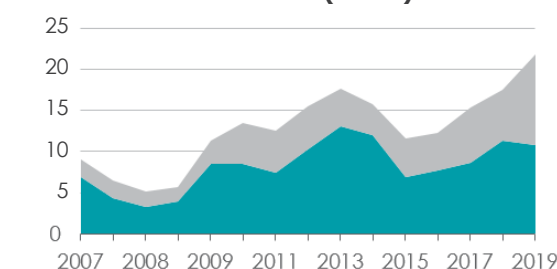
Les investissements sur la concession

Les investissements d'Enedis ont poursuivi leur progression à raison de **+24,4 % en 2019 pour atteindre 21,8 M€**.

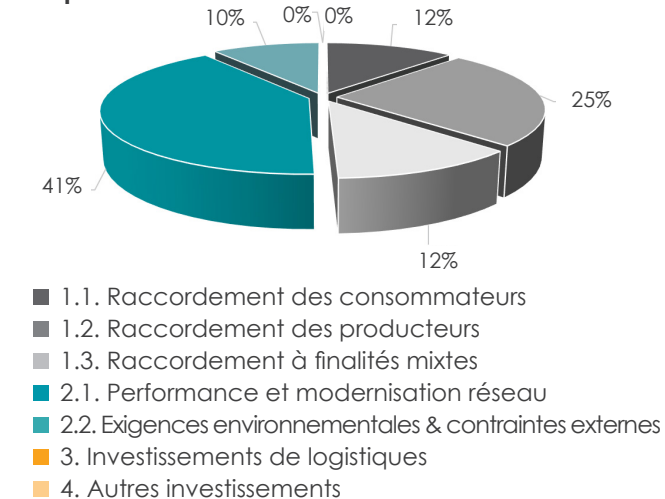
Cette augmentation porte notamment sur les raccordements des producteurs HTA (+3,3 M€, soit +392 % par rapport à 2018). 2,7 M€ ont également été affectés au déploiement des compteurs communicants (chiffre stable par rapport à 2018).

On note également que le concessionnaire a consacré 3,5 Millions d'euros aux postes sources qui ne sont pas inclus dans le patrimoine comptable du SEHV.

Investissements Enedis (en k€)

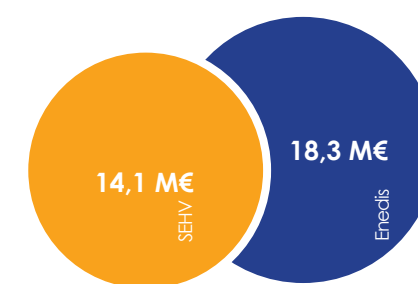


Répartition des investissements Enedis



■ Investissements « imposés » : raccordement des utilisateurs, déplacement d'ouvrages.
 ■ Investissements « délibérés » : tous les autres investissements : renforcement, renouvellement, sécurisation, amélioration de la qualité de la fourniture...

Plus de 32 Millions d'euros investis en 2019 sur la concession du SEHV



En 2019, le SEHV a mandaté 14,1 Millions d'euros pour financer des travaux sur les réseaux de distribution de la concession. Enedis communique 21,8 Millions d'euros de « dépenses enregistrées » sur la concession, auxquelles ont été soustraits 3,5 Millions investis sur les postes sources (non inclus dans le patrimoine comptable de la concession).

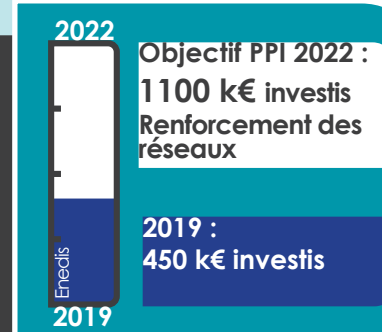
Les objectifs financiers du PPI

Le schéma directeur propose une vision technique à moyen ou long terme, non valorisée en unité monétaire, des évolutions envisagées sur le réseau.

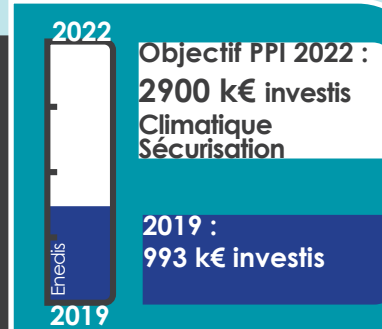
En revanche, l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues et est formalisé selon trois finalités d'investissement au titre du programme pluriannuel pour la période 2019-2022 :

- Renforcements
- Climatique-sécurisation
- Modernisation

Les chiffres annoncés ci-contre sont ceux communiqués par le concessionnaire, soit **4,36 Millions d'euros en 2019 sur un engagement financier total de 13,5 Millions d'euros pour le PPI 2019-2022**.



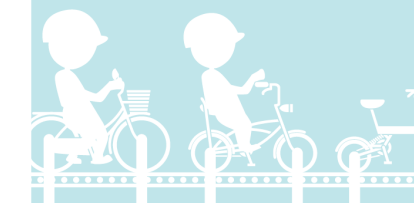
Investissements Renforcements



Investissements Climatique-sécurisation



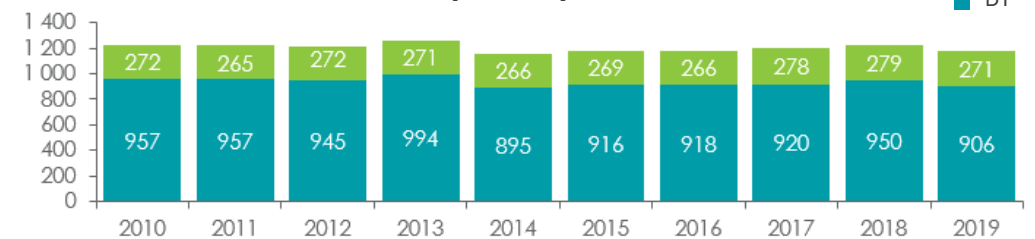
Investissements Modernisation



INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La consommation sur le territoire de la concession

Consommation sur la concession (en GWh)

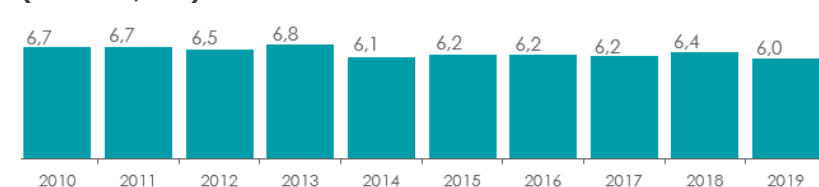


En 2019, les usagers de la concession du SEHV ont consommé 1 176 GWh (-4%).

Ils sont répartis en 150 437 points de livraison (+0,6%), dont 338 reliés directement au réseau HTA.

Cette consommation a généré 48,5 Millions d'euros de recettes d'acheminement.

Consommation par usager raccordé au réseau BT (en MWh/PDL)



Consommation par usager raccordé au réseau HTA (en MWh/PDL)



La consommation moyenne par usager enregistrée en 2019 confirme une tendance à la stabilisation des besoins en électricité des usagers raccordés au réseau basse tension depuis 2014 (-4,9% par rapport à 2018). Et ce quelles que soient les conditions climatiques.

Le SEHV, acteur des plans climat air énergie territoriaux



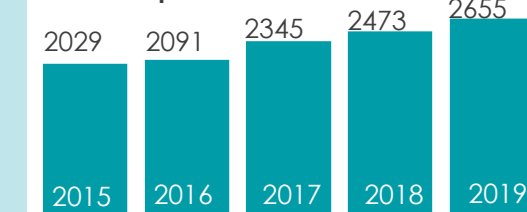
Le SEHV s'est engagé dans la transition énergétique en construisant avec l'ensemble des acteurs du territoire et de l'énergie une Stratégie Départementale de Transition Énergétique qui a notamment permis l'établissement des Plans Climat Air Énergies Territoriaux (PCAET).

En présence de Jean-Louis ETIENNE, témoin de l'urgence climatique, les intercommunalités et le SEHV ont signé le 5 décembre 2019 à l'ENSIL-ENSCI une convention des territoires pour le Climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne.

Par ailleurs, les investissements du SEHV ont déjà permis d'effacer un volume significatif de soutirages sur le réseau.

La production d'énergie renouvelable

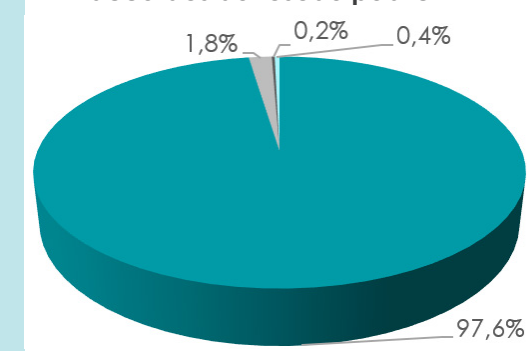
Nombre de producteurs ENR raccordés au réseau public



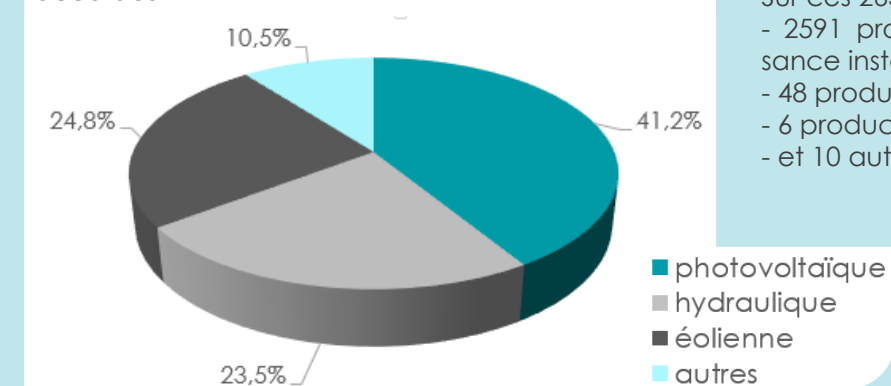
Historiquement destiné à délivrer la fourniture d'électricité, le réseau de distribution publique doit dorénavant collecter également des productions décentralisées de plus en plus nombreuses.

En 2019, 2655 installations de production d'énergie renouvelable sont raccordées au réseau de distribution d'électricité, soit une hausse de plus de 7% par rapport à 2018.

Répartition du nombre de producteurs ENR raccordés au réseau public



Répartition de la puissance installée des producteurs raccordés



Sur ces 2655 installations, on compte :
 - 2591 producteurs d'énergie photovoltaïque (puissance installée de 63 MW)
 - 48 producteurs d'énergie hydraulique (36 MW)
 - 6 producteurs d'énergie éolienne (38 MW)
 - et 10 autres installations (16 MW).



Adaptation du réseau à la transition énergétique : le déploiement du compteur communicant



Indicateur	2018*	2019*
Nombre de points de livraison équipés d'un compteur Linky (sur 149 180 PDL concernés à l'échelle de la concession)	52 670	72 381
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	57	104
Nombre de points de livraison ouverts à tous les services Linky	47 865	65 021
Nombre de comptes clients ouverts	2 008	2 766

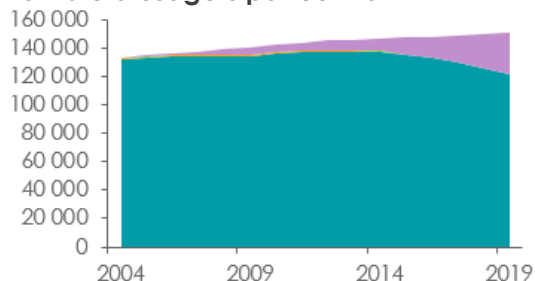
Le déploiement du Linky débuté fin 2016 se poursuit sur le territoire de la concession. Fin 2019, 48,5% des points de livraison de la concession du SEHV étaient équipés.

*valeurs cumulées

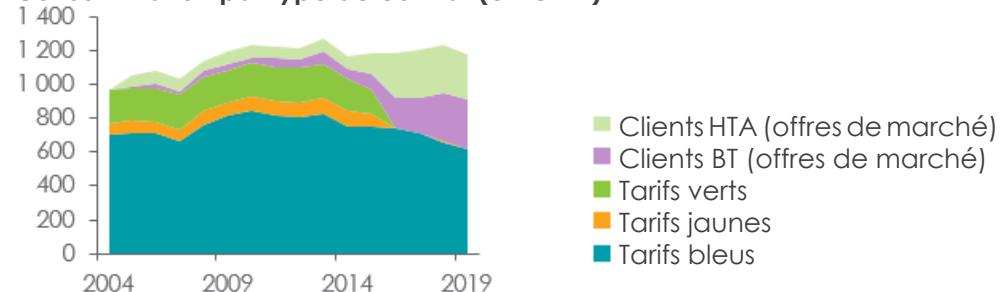
SUIVI DE LA CONCESSION POUR LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

■ Les contrats historiques

Nombre d'utilisateurs par contrat



Consommation par type de contrat (en GWh)



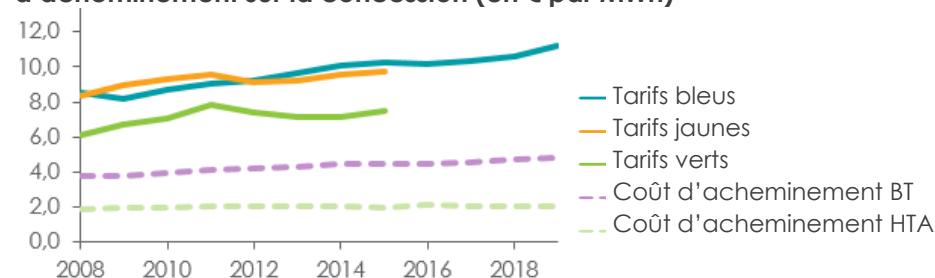
Une diminution du nombre de contrats aux tarifs réglementés de vente est de nouveau observée sur 2019, au profit d'offres de marché (-4 246 contrats soit -3,4% par rapport à 2018, tous segments confondus). Par ailleurs, bien que théoriquement éteints depuis 2015, quelques contrats subsistent au Tarif Jaune (concernant principalement des points de livraison atypiques dont les puissances souscrites sont inférieures à 42 kVA), et quelques offres au Tarif Vert dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA. L'application de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 va peu à peu faire disparaître ces offres.

■ Evolution des prix de l'électricité aux TRV

évolution 2008-2019	
Prix du tarif bleu	+32%
Coût d'acheminement BT	+26%

On constate que le prix moyen du tarif bleu sur la concession évolue à la hausse plus vite que le coût d'acheminement sur le réseau basse tension.

Evolution des prix moyens aux tarifs réglementés de vente et des coûts d'acheminement sur la concession (en € par MWh)



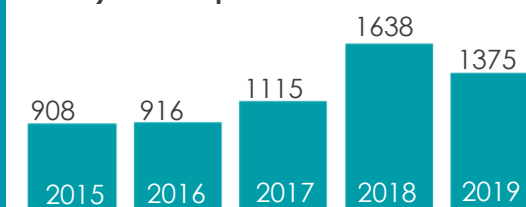
SATISFACTION CLIENTS SUR LA CONCESSION DU SEHV

Nombre de réclamations (Internet et courrier) traitées par EDF



EDF a enregistré une hausse des réclamations de +12% en 2019.

Nombre de réclamations (écrites et orales) traitées par Enedis



Enedis a enregistré une diminution des réclamations de -16% en 2019.

